

## Convention d'engagement réciproque

Entre l'association Le Pélican représentée par .....

Et

Monsieur / Madame,....., ci-après dénommé.e le bénévole.

Cette convention individuelle s'inscrit dans la Charte du bénévolat du Pélican, tenue à disposition et remise au bénévole.

Cette convention s'adresse aux bénévoles engagés régulièrement ou ponctuellement au sein de l'association Le Pélican.

### L'Association Le Pélican s'engage à son égard :

- A lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes :
  - .....
  - .....
  - .....
- A respecter les horaires et disponibilités (fréquence) convenus suivants :  
.....  
.....  
.....
- A écouter ses suggestions.
- A faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences.
- A couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subits dans le cadre de ses activités.

### Le bénévole s'engage à l'égard de l'Association Le Pélican :

- A coopérer avec les différents partenaires de l'Association : bénéficiaires, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles.
- A respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur.
- A respecter les obligations de confidentialité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- A s'impliquer dans les missions et activités confiées.
- A respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d'impossibilité à prévenir le responsable désigné.
- A faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation.

L'Association Le Pélican et le bénévole pourront à tout moment arrêter leur collaboration, dans la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Fait à ....., le.....

Signature du bénévole :

Signature du représentant de l'association :